

Conditions contractuelles cleanPLUS by Gehrig Group AG

En complément des conditions générales de vente, état en mars 2024

Généralités: L'Abo-CP "CleanPLUS" pour les produits de nettoyage et de rinçage (ci-après: "Abo-CP") permet aux clients qui ont conclu l'Abo-CP de recevoir à intervalles réguliers des livraisons supplémentaires automatisées de "produits de nettoyage et de rinçage" adaptés à l'appareil de lavage professionnel correspondant et aux conditions locales de l'eau, sans qu'il soit nécessaire de passer une commande manuelle répétée à cet effet.

Réglage initial: dès que le contrat est conclu, Gehrig prend contact avec le client afin d'examiner sur place la ou les installations concernées, de tester la qualité de l'eau, de déterminer la vaisselle et les quantités à laver. Sur cette base, nous déterminons les produits de nettoyage et de rinçage les mieux adaptés ainsi que la fréquence de livraison, et nous procédons au changement des produits et aux réglages de base des appareils en fonction des besoins.

Livraisons ultérieures automatiques: Chaque livraison supplémentaire automatisée dans le cadre de l'Abo-CP est considérée comme un appel obligatoire du contrat de vente conclu avec l'Abo-CP. Gehrig facture les articles livrés ultérieurement après l'envoi de la livraison ultérieure correspondante. Le client est informé deux semaines avant la prochaine livraison par Gehrig Group AG (ci-après dénommé "Gehrig") que la livraison supplémentaire correspondante sera effectuée, ce qui permet au client, si la fréquence de livraison supplémentaire déterminée s'avère trop courte et que plus d'un quart environ des bidons est encore plein, de disposer de 7 jours ouvrables pour repousser le cycle de livraison supplémentaire au maximum jusqu'à la prochaine fréquence. Pour ce faire, le client communique à Gehrig la date de livraison la plus proche possible par e-mail à reinigungsmittel@gehriggroup.ch. En cas de report maximal, Gehrig clarifie avec le client une éventuelle adaptation du cycle de livraison complémentaire.

Rabais d'automatisation: Gehrig accorde au client une remise d'automatisation de 10% sur la valeur de commande des produits de nettoyage pour appareils lors de la conclusion de l'Abo-CP au PC. En cas d'achat de plusieurs appareils dans le cadre d'un Abo-CP, les rabais de quantité indiqués sont appliqués et, en cas de conclusion sur plusieurs années, 1% supplémentaire est accordé par année supplémentaire de contrat. La déduction de la remise se fait automatiquement lors de chaque commande et est indiquée séparément sur la facture. Chaque commande d'Abo-CP est soumise aux détails de l'Abo-CP et du produit en vigueur. Gehrig se réserve le droit de modifier à tout moment les prix ou la réduction de l'Abo-CP, moyennant un préavis au client. Si, pendant la durée du contrat de longue durée (plus de 3 ans), une adaptation des prix de plus de 10% est effectuée en raison de goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement ou de l'augmentation des prix des matières premières, le client a le droit de résilier le contrat d'Abo-CP de manière anticipée. La remise sur l'Abo-CP ne peut pas être combinée avec d'autres remises promotionnelles ou offres de produits à prix réduit, sauf si cela est explicitement mentionné dans les autres offres.

Autres avantages pour les clients de l'Abo-CP: En plus du rabais sur l'Abo-CP, le client a droit à d'autres avantages lors de la conclusion de l'Abo-CP. Ceux-ci comprennent des livraisons automatiques gratuites à intervalles définis et selon les besoins. Une première installation gratuite de ses appareils et/ou de son installation de dossiers et un premier remplissage gratuit ainsi qu'une livraison ad hoc gratuite en cas de besoin. La déduction de la remise est également valable pour les commandes individuelles supplémentaires de produits de nettoyage via le shop ou le service interne de distribution de Gehrig.

Gehrig Clean+ Check: tous les 400 kg de détergent achetés (par appareil), les clients de l'Abo-CP bénéficient d'un CleanCHECK gratuit et donc d'un service de détergent. Celui-ci comprend les opérations suivantes: Check de l'eau, mesure de la dureté de l'eau et de la conductivité ($\mu / ^\circ\text{FH}$) de la solution de rinçage, contrôle du dosage et analyse de la consommation (titrage de l'eau de lavage), remplacement des tuyaux de pompe (détergent & produit de rinçage), un contrôle du fonctionnement de l'appareil et, si nécessaire, un changement de détergent ou de produit de rinçage. Si nécessaire (p. ex. en cas de modification de la qualité de l'eau ou de la vaisselle, avec de nouvelles exigences pour les produits, comme le blanchiment ou les tôles noires, etc. Cela permet d'assurer une utilisation optimale des détergents Gehrig et de favoriser la longévité des appareils.

La programmation du service de nettoyage se fait par e-mail via le service clientèle de Gehrig. Le rendez-vous pour l'entretien des produits de nettoyage doit être pris au cours de l'année d'Abo-CP valable et peut être combiné avec des ordres de maintenance et de dépannage. L'Abo-CP peut également être initiée par les clients dont la commande est inférieure à la quantité minimale, via le service clientèle de Gehrig ou le centre clientèle. Dans de tels cas, la facturation s'effectue sur la base des dépenses effectives et du tableau des frais en vigueur chez Gehrig. Le service de nettoyage ne remplace pas l'entretien fréquent des appareils en service et n'offre aucune garantie pour leur utilisation techniquement irréprochable. Gehrig n'assume aucune responsabilité pour les pannes d'appareils ou les dommages dus à un manque d'entretien. Pour de tels défauts matériels, Gehrig invoque le renversement de la charge de la preuve.

Livraison: La livraison des produits commandés est gratuite à partir d'une valeur de livraison de 500 CHF et s'effectue exclusivement en Suisse. Le choix du logisticien, qu'il s'agisse de Gehrig, de la Poste suisse ou d'un autre prestataire de services d'expédition, est exclusivement réservé à Gehrig. En général, les commandes confirmées sont livrées à l'adresse indiquée dans la confirmation de commande. Si le client n'est pas présent au moment de la livraison, la livraison sera remise à une personne autorisée. En outre, le client peut indiquer un lieu de dépôt plus sûr où la commande sera déposée. Si ni le client, ni une personne autorisée, ni un lieu de dépôt sûr ne sont disponibles et que la livraison est donc impossible, le client prend en charge l'ensemble des frais de livraison et de retour.

Délais et dates de livraison: en règle générale, la livraison a lieu un jour ouvrable, sauf accord contraire, et le jour fixé conformément à l'accord de livraison ultérieure. Les délais de livraison ne sont pas garantis et peuvent varier, tout comme les heures de livraison. Le non-respect des délais de livraison ne donne droit à aucune indemnisation. Il n'est pas possible de choisir un délai de livraison précis ni d'exiger le respect d'un jour de livraison précis. Il n'y a pas de livraison le dimanche ni les jours fériés nationaux et cantonaux.

Exclusion de responsabilité: Gehrig décline toute responsabilité pour toute perte et/ou dommage subi(e) et, d'autre part, toute prise en charge des frais y afférents. Cette exclusion de responsabilité s'applique notamment en cas d'impossibilité de livraison ou de livraison tardive, d'indication d'une adresse de livraison erronée, de virus ou d'autres problèmes techniques, en cas de vol ou d'autres incidents liés à la livraison des produits. En ce qui concerne précisément les produits de nettoyage, nous renvoyons aux fiches de sécurité et aux fiches techniques des produits de nettoyage. Celles-ci sont fournies au client avec le produit et peuvent être consultées sur le site Internet de Gehrig.

Garantie: Le client est tenu de vérifier les produits à la livraison. Si les produits qu'il a achetés sont défectueux, Gehrig est responsable dans le cadre de la garantie légale. Gehrig s'engage à remplacer gratuitement tout produit défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnisation et/ou recours. Si le client souhaite formuler une réclamation concernant des défauts des produits qui lui ont été livrés, y compris des dommages survenus pendant le transport, le client le signale immédiatement au numéro gratuit 0800 44 77 77.

Vol et utilisation des produits: Dès que les produits ont été livrés au client ou déposés à l'endroit de dépôt sécurisé, Gehrig décline toute responsabilité en cas de vol ou d'utilisation abusive. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les produits ne sont pas volés et qu'ils sont utilisés de manière appropriée, comme prévu.

Durée, modifications et résiliation: L'Abo-CP a une durée minimale de 24 mois et peut être résilié avec un préavis de trois (3) mois avant la fin de la durée de l'Abo-CP. La résiliation peut être effectuée via le compte client (GG+) ou par écrit (analogique ou numérique). La résiliation n'est possible que par une personne inscrite au registre du commerce. Si, dans le cas d'une conclusion de contrat sur plusieurs années, l'Abo-CP devait être résilié avant la fin, en tenant compte du délai de résiliation de 3 mois, la différence de la remise remboursée en trop sera facturée rétroactivement par Gehrig. Les modifications, les suspensions et les reports de livraisons imminentes de l'Abo-CP sont possibles à tout moment dans le compte client ou via le service clientèle de Gehrig. Gehrig peut modifier à tout moment les présentes conditions de l'Abo-CP en publiant les conditions modifiées sur le site Internet gehriggroup.ch et en informant le client à l'avance en cas de modifications importantes. En continuant à participer à l'Abo-CP, le client accepte ces modifications. Si le client n'est pas d'accord avec les modifications apportées aux présentes conditions, il doit résilier son Abo-CP dans les délais impartis. Jusqu'à la fin du processus de résiliation, les conditions de l'Abo-CP en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'appliquent au client.